



PROCES-VERBAL	ASSEMBLEE GENERALE	N° 3/2018
---------------	--------------------	-----------

**DATE :** Jeudi 22 novembre 2018 à 17h00

**LIEU :** Hôpital de Prangins

**SECRETAIRE :** Mme Nadia LOURENCO

**PARTICIPANTS :** selon liste annexée

### 1. Ouverture

M. Daniel Oyon, Président de l'Assemblée générale, ouvre la séance. Toutes les catégories de membres affiliés étant présentes ou représentées, l'Assemblée générale peut se tenir.

L'ordre du jour est adopté moyennant les modifications suivantes :

- Point 9 *Point de situation du processus de réponse à l'urgence de la région ouest* : M. Pierre Burnier, Président du Comité exécutif (CEX), donnera connaissance du courrier du 20.11.18 de M. P.-Y. Maillard au RSLC ;
- Point 4 : démission du Dr Ezequiel Rodriguez Reimundes, représentant du groupement de Nyon-Rolle-Aubonne de la Société vaudoise de médecine (SVM) au CEX et élection de son remplaçant.

La distribution des cartes de vote est effectuée avec le rappel des modalités de vote. M. Stéphane Grosjean, chef de projet BRIO, est désigné scrutateur.

### 2. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale du 26.04.2018 et l'Assemblée générale extraordinaire du 06.06.2018

Les procès-verbaux sont adoptés. La liste des présences de l'Assemblée du 06.06.2018 sera annexée au procès-verbal. M. Oyon remercie son auteur.

### 3. Adoption des modifications des Statuts du Réseau Santé la Côte (RSLC)

Mme Elisabeth Débenay, secrétaire générale, présente les modifications soit :

- Suite à la suppression du rôle d'observateur de l'Etat décidée par le canton, les articles suivants sont modifiés comme suit :
  - Art. 10.4 ~~Un délégué de l'Etat participe de droit aux activités du Réseau Santé la Côte en qualité d'observateur au sens de l'art. 3 de la LRS. Il dispose d'une voix consultative.~~
  - Art. 16.1 ~~Les membres associés et l'observateur de l'Etat sont invités permanents de l'Assemblée générale.~~
  - Art. 17.1 Composition du CEX : ~~L'observateur de l'Etat, en tant qu'observateur avec voix consultative.~~
- Un nouvel alinéa est proposé à l'article 17.1
  - Art. 17.1 CEX : *En cas d'absence d'un représentant une procuration peut être donnée à un autre membre du CEX.*

### Décision

**Les modifications des Statuts proposées sont adoptées avec 140 voix pour et 20 contre.**

**La version validée est annexée**

### 4. Démissions du Comité exécutif et nominations

**Démission de M. Joël Guy, directeur de la Fondation du Midi, représentant des EMS et nomination de sa remplaçante sur proposition du groupe des EMS.**



Les EMS présentent la candidature de Mme Sandrine Heuls qui dirige quatre EMS du groupe Altage dont elle est collaboratrice depuis 15 ans. Sur le RSLC, Mme Heuls est directrice de l'EMS l'Escapade. Elle a été active au Réseau Santé Région Lausanne et membre du CEX du Réseau Santé Nord Broye avant de quitter la direction des Jardins de la Plaine à Yverdon.

**Démission du Dr E. Rodriguez représentant des médecins, groupement SVM de Nyon-Rolle-Aubonne.**

La démission du Dr E. Rodriguez, communiquée au Président par courrier du 2 novembre, respecte le délai d'annonce pour figurer à l'ordre du jour de cette Assemblée (art. 16.3 des Statuts). La SVM présente la candidature du Dr Volker Kirchner, président du groupement précité.

**Décisions**

**Mme S. Heuls est élue à l'unanimité. Dr V. Kirchner est élu avec 130 voix pour et 30 abstentions.**

**5. Projets de soutien aux institutions et professionnels de la psychiatrie de l'âge avancé (PAA)**

Mme E. Débenay, Dresse Estelle de Pélichy, médecin associée à l'Hôpital de Prangins et Mme Julie Heppel, directrice de la Fondation La Clairière, présentent les projets du groupe de travail auquel M. Christian Crottaz, Directeur de la Fondation Belle Saison et M. S. Grosjean ont été associés. L'objectif est d'éviter une occupation inappropriée de lits à l'Hôpital de Prangins par des patients en attente d'hébergement et d'accompagner les EMS et structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) dans la prise en charge de bénéficiaires présentant des troubles psychiques liés à l'âge.

Les constats montrent que les prises en charge sont de plus en plus complexes avec des bénéficiaires de plus en plus nombreux. Le manque de personnel formé et les difficultés de disposer de compétences internes/externes pour répondre aux besoins sont relevés. De plus, le financement des prises en charge de résidents PAA indépendants physiquement n'est pas adapté. Enfin il y a une inadéquation entre l'offre de lits en EMS/PAA et les besoins et une augmentation de la pression hospitalière liée, notamment, à la diminution de lits de Cery.

Deux projets sont prioritaires : la formation de collaborateurs avec les ressources de l'HPAA (18'000 CHF en 2019) et l'analyse de la pratique professionnelle d'EMS pour établir et opérationnaliser une stratégie clinique de bonnes pratiques (15'000 CHF en 2019 et 30'000 CHF en 2020).

**Décision**

**Le budget des deux projets prioritaires est validé par l'Assemblée générale.**

**6. Validation du budget 2019**

**6.1 Centre de coût : Pilotage**

**Point de validation : augmentation de 0.1 EPT de secrétariat.**

	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts 2019-2018
Salaires personnel	287'821	284'418	3'403
Charges patronales	51'808	51'195	613
Autres charges de personnel	10'896	10'344	552
Honoraires de sous-traitance	-	-	-
Autres charges sous-traitance	-	-	-
Honoraires de sous-traitance (tiers)	12'150	77'150	-65'000
Autres charges sous-traitance (tiers)	-	-	-
Comité exécutif et frais de séances	60'000	60'000	-
Loyers et charges connexes	29'100	29'216	-116
Internet et informatique	6'000	7'000	-1'000
Autres frais généraux	67'225	65'677	1'548
<b>Total des dépenses</b>	<b>525'000</b>	<b>585'000</b>	<b>-60'000</b>
Subventions SSP	525'000	315'000	210'000
Autres subventions cantonales	-	-	-
Dissolution réserves libres	-	-	-
Dissolution réserves affectées	-	200'000	-200'000
Contributions BRIO	-	-	-
Cotisations	-	-	-
Paieement de prestations	-	-	-
Autres recettes	-	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>525'000</b>	<b>515'000</b>	<b>10'000</b>
<b>+ bénéfice / - perte</b>	<b>-</b>	<b>-70'000</b>	<b>70'000</b>

**6.2 Centre de coût : CEX, projets réseau, formation hygiène et soutien aux projets de soutien aux proches aidants**

**Points de validation : projets de PAA (cf. point 5) et la Plateforme santé mentale et addictions pour un montant de 35'000 CHF.**



### 6.3 BRIO

Pour rappel, en 2017, l'Assemblée générale a voté le financement par le fonds libre BRIO d'1 EPT d'infirmière de liaison estimé à 137'500 CHF/an sur 2 ans.

**Point de validation : augmentation 1 EPT d'infirmière de liaison consécutivement aux prochaines augmentations de lits (EHC et GHOL).**

### 6.4 Equipe mobile de soins palliatifs

Le budget 2019 est quasiment à l'identique de celui de 2018.

### 6.5 Centre Mémoire de La Côte

Pour mémoire, le RSLC a une convention avec l'EHC de financement, pour partie, sur le fonds libre Pilotage du déficit lié au déménagement d'Aubonne à Rolle.

**Point de validation : augmentation de 53'550 CHF. Si le canton refuse l'augmentation, d'entente avec l'EHC, la perte ne sera pas assumée par le RSLC. L'EHC s'engagera à paramétrer sa consultation pour contenir le déficit.**

### 6.5 Nouveau centre de coût : Consultation ambulatoire de gériatrie (CAG)

**M. Daniel Walch**, directeur général du GHOL, demande le rattachement du projet au RSLC comme le demande le CEX. Il ajoute qu'il existe des visions différentes sur cette activité. Le GHOL estime que si la filière gériatrique doit être renforcée cela doit passer par la réponse à l'urgence et nécessite une réflexion qui n'a pas encore eu lieu. Le GHOL est très prudent quant à la création de cette consultation qu'il trouve un peu hâtive même si sur le fond il est d'accord. Tout ce qui se passe à Rolle est délicat compte tenu de l'historique et mérite beaucoup d'attention.

**M. de Rham** mentionne que le projet a été défendu de longue date et adhère aux propos de M. Walch. Le projet n'aurait pas été présenté à l'Assemblée s'il ne s'agissait pas d'un projet réseau. L'articulation avec le RSLC et ses acteurs lui semble tout à fait appropriée. Il rappelle que l'ouest est la dernière région à ne pas disposer d'une CAG. Son articulation dans le cadre de la réponse à l'urgence est également importante.

50% des charges RSLC attribués au budget Consultation ambulatoire de gériatrie redistribués au Centre Mémoire en cas de refus de la demande de subvention pour la Consultation ambulatoire de gériatrie

Consultation ambulatoire de gériatrie			
	Budget 2019	Budget 2018	Ecart 2019-2018
Salaires personnel	7'939	-	7'939
Charges patronales	1'429	-	1'429
Autres charges de personnel	94	-	94
Honoraires de sous-traitance	180'000	-	180'000
Autres charges sous-traitance	51'467	-	51'467
Honoraires de sous-traitance (tiers)	2'075	-	2'075
Autres charges sous-traitance (tiers)	-	-	-
Comité exécutif	25	-	25
Loyers et charges connexes	565	-	565
Internet et informatique	600	-	600
Autres frais généraux	3'306	-	3'306
<b>Total des dépenses</b>	<b>247'500</b>	<b>-</b>	<b>247'500</b>
Subventions SSP	132'500	-	132'500
Autres subventions cantonales	-	-	-
Dissolution réserves libres	-	-	-
Dissolution réserves affectées	-	-	-
Contributions BRIO	-	-	-
Cotisations	-	-	-
Paiement de prestations	115'000	-	115'000
Autres recettes	-	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>247'500</b>	<b>-</b>	<b>247'500</b>
AG 22/04/2019 / - perte			

Loyer et frais divers dont 6% frais administratifs sur facturation prestations

Augmentation 247'500

### 6.6 DiabOuest

Le budget 2019 est à l'identique de 2018.



## 6.7 Utilisation des fonds 2019 (inconnues: répartition du résultat 2018 (donnée estimative) et 2019)

	Soldes au 31.12.2018	Mouvement de l'exercice	Soldes avt répartition du résultat au 31.12.2019	Répartition du résultat inconnue	Soldes au 31.12.2019
Capital de fondation	100'000.00		100'000.00		100'000.00
Fonds affectés	<b>1'165'778.01</b>		<b>1'046'778.01</b>		<b>1'046'778.01</b>
Pilotage	338'202.05	<b>- 119'000.00*</b>	219'202.05		219'202.05
BRIO	282'591.47		282'591.47		282'591.47
Soins palliatifs	389'019.97		389'019.97		389'019.97
DiabOuest	58'903.15		58'903.15		58'903.15
Centre Mémoire	97'061.37		97'061.37		97'061.37
Fonds libres	<b>441'391.99</b>		<b>227'316.39</b>		<b>227'316.39</b>
Pilotage	163'827.99	<b>-76'575.60</b>	87'252.39		<b>87'252.39</b>
BRIO	277'264.00	-137'500.00	139'764.00		139'764.00
DiabOuest	300.00		300.00		300.00

### Prélèvement sur le fonds affecté pilotage

- 2018: décision du Canton de financer la réponse à l'urgence selon budget de la FLC (119'000 CHF)

### Prélèvement sur le fonds libre pilotage

- Loyer de Rolle: financement selon la convention EHC/RSLC maximum atteint à fin 2019 (montant accordé 293'680 CHF de 01-08-16 au 31-12-18)
- Solde du fonds estimé à 87'252 CHF pour la couverture de projets et pertes extraordinaires

### Prélèvement sur le fonds libre Brio

2018 et 2019: 1 EPT infirmière de liaison

Demande de subventions au canton	Subvention 2018	Subvention 2019	Ecart
- Pilotage	515'000.00	525'000.00	10'000.00
- BRIO	930'630.00	979'895.00	49'265.00
- Equipe mobile soins palliatifs	579'000.00	569'000.00	-10'000.00
- Centre Mémoire	251'450.00	305'000.00	53'550.00
- Consultation ambulatoire de gériatrie	0.00	132'500.00	132'500.00
- DiabOuest	583'000.00	583'000.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>2'859'080.00</b>	<b>3'094'395.00</b>	<b>+235'315.00</b>

### Discussion

**Mme J. Heppel** questionne sur la pérennisation du Centre Mémoire dès la fin du financement sur le fonds libre pilotage d'une partie du déficit.

**M. Mikael de Rham** partage cette préoccupation, raison pour laquelle le RSLC et l'EHC se sont rendus au SSP. Il salue ce qui a été entrepris par le RSLC qui a été réactif et a anticipé les risques en sollicitant une rencontre avec l'Etat. Il précise que le nouveau Tarmed a fortement impacté à la baisse les recettes 2018.

### Décision

**Le budget est adopté avec 150 voix pour et 10 abstentions.**

## 7 Adoption du Règlement d'application des cotisations et des contributions 2019

Le CEX a souhaité que les cotisations 2019 soient adaptées aux charges estimées à 75'200 CHF pour cette même année. Il propose de diminuer les cotisations de moitié pour un montant estimé à 96'000 CHF et d'adapter en fonction le règlement.

### Décision

**L'Assemblée adopte à l'unanimité le Règlement d'application des cotisations et contributions 2019.**



## 8 Nouvelle(s) adhésion(s)

Le CEX a validé l'adhésion de Home Instead dirigée par M. Eric Linn et l'Accompagnement Santé Bien Être (ASBE) dirigée par Mme Aline Seguin en qualité de membres associés. Les deux représentants sont absents.

## 9 Point de situation du processus de réponse à l'urgence de la région ouest

M. Jacques Charbon, Directeur de la Fondation de La Côte (FLC), rappelle que la région a choisi que la réflexion soit portée par l'alliance GHOL, l'EHC et FLC. La gouvernance s'appuie sur un COPIL avec à terme l'engagement d'un chef de projet. Le COPIL est composé de MM François Jacot-Descombes, membre du conseil d'administration de l'EHC ; Daniel Walch, Directeur général du GHOL ; J. Charbon ; Christophe Sahli, médecin associé, Hôpital de Prangins ; Nicolas Walther, directeur de la Clinique La Lignière ; Jean-François Pasche, directeur de la Fondation Silo et Drs Sébastien Jotterand, Président de l'association vaudoise des médecins de famille, Tosca Bizzozzero, Présidente des médecins intervenant en EMS, Milan Sevaljevic, responsable de la garde de médecine interne de Nyon et Nicolas Ochs, responsable de la garde médicale interne de Morges.

Le mandat cible 4 domaines. Le 1<sup>er</sup> concerne la garde médicale qui fait l'objet d'un accord éminent entre la SVM et l'Etat. Cette convention devrait déboucher sur la constitution d'une commission régionale de la garde. Cette commission devrait s'appuyer sur des propositions d'amélioration issues des groupes régionaux de la SVM. Le 2<sup>ème</sup> domaine concerne la demande faite au dispositif d'aide et de SAD d'être en capacité de réagir dans les 2 heures en amont/aval de l'hôpital pour des situations connues et inconnues. Le 3<sup>ème</sup> domaine comprend des projets de renforcement des dispositifs de soins communautaires.

Dans une 1<sup>ère</sup> phase, le COPIL s'est appuyé sur le mandat donné à Antares Consulting qui a dégagé des priorités et des actions réalisables à courts termes. La 2<sup>ème</sup> phase du mandat traite de l'opérationnalisation des projets de consolidation du dispositif de soins communautaires. Actuellement, le COPIL travaille sur les équipes mobiles, le centre de crise psychiatrique, la réadaptation à domicile, la filière d'urgence senior et le repérage précoce des patients. La suite consistera à la création de commissions techniques. Le dernier volet concerne l'aide et les SAD. Actuellement, le CMS 24 s'appuie sur des infirmières positionnées la nuit dans les services d'urgence des hôpitaux pour assurer la réponse 24h/24. L'idée serait d'avoir avec une équipe dédiée à intervenir rapidement en situation d'urgence et donc d'ouvrir le même numéro de téléphone - ouvert en 2017 aux hôpitaux - à la garde médicale, à la centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) et aux médecins. Il y aura un seul numéro avec une analyse clinique, une orientation vers un CMS, le CMS 24 ou d'autres services. La prochaine étape est la négociation avec le SSP du financement de ces projets.

### Discussion

Dr Volker Kirchner, président du groupement de la SVM Nyon-Rolle-Aubonne précise que la garde médicale a été retirée du processus au vu de la pression des médecins et d'autres partenaires. Elle devra faire l'objet d'une approbation des délégués de la SVM le 29.11.2018. Ensuite la SVM entrera en discussion avec M. Charbon pour l'organisation de cette garde.

M. Kirchner demande pourquoi il n'y a pas de fusion FLC/RSLC. Il ferait sens que tous ces projets soient sous l'égide de cette Assemblée avec délégation à la FLC.

**M. Charbon** répond que l'organisation de la garde médicale ne connaîtra pas de changement en 2019. Ce qui est important à ce jour c'est notre capacité à déterminer la charge de travail qui pèse sur le corps médical pour pouvoir faire valoir ces éléments financiers auprès du SSP.

S'agissant de la fusion, M. Charbon rappelle que M. Burnier donnera lecture du courrier du 16.11.2018 de M.P.-Y Maillard. Pour mémoire, ce dernier avait présenté un avant-projet de loi sur les Régions de santé (IRS) avec l'abrogation de la Loi sur les réseaux et de la Lavasad. M. Maillard a suspendu le projet en raison d'une large opposition. Le contexte actuel est délicat avec le maintien de la Loi sur les réseaux (LRS) et celle sur l'Avasad (LAVASAD) même si le financement communal à l'Avasad est appelé à évoluer. La complexité repose sur des formes juridiques et des gouvernances différentes. La réflexion ira certainement dans la direction du Dr Kirchner mais ce sera un processus chronophage et long. M. Charbon doute que l'on puisse finaliser ce dossier dans délais très courts. Il y a des objectifs concrets et des améliorations à apporter par rapport à l'évolution des besoins régionaux.



**M. Kirchner** préconise une réflexion en 2019.

**M. Burnier** rappelle la demande l'Assemblée que le RSLC soit membre du COPIL de réponse à l'urgence. Suite à une réunion avec M. Maillard, le RSLC pour lui sa Secrétaire générale, sera membre observateur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans son courrier du 16.11.2018 M. Maillard prend acte qu'une fusion RSLC/FLC pourrait être envisagée rapidement et que des travaux préparatoires seront engagés entre les institutions dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour déclencher concrètement ce projet.

**Mme Chantal Landeiro**, syndique de Le Vaud, sourit sur le statut d'*observateur* mais est satisfaite que le RSLC suive l'évolution de la réponse à l'urgence. Sur la question de la fusion, elle relève la volonté d'étatisation qui prévaut aujourd'hui et rappelle la proposition de l'Etat de reprendre le financement. Le réseau a du sens car chaque membre peut s'exprimer.

**M. Charbon** souligne qu'en l'absence de base légale aujourd'hui l'engagement de certains acteurs est volontaire. Ceux-ci peuvent se retirer car aucun texte légal ne les oblige actuellement à travailler autour de la réponse à l'urgence. Cette réalité rend l'exercice délicat, car il faut trouver un minimum de points communs et un espace qui satisfait les uns et les autres pour essayer de « voyager léger » et d'arriver assez vite avec des projets pour cette région.

#### **10 Proposition(s) individuelle(s)**

Pas de proposition individuelle.

#### **11 Divers**

M. Pierre Burnier remercie les membres du Réseau Santé la Côte, notamment les membres du Comité exécutif, ainsi que la Secrétaire générale et ses collaborateurs pour leur travail et engagement au service de la population.

M. Oyon remercie les participants et les convie à l'apéritif. La séance est levée à 18h45.

Daniel OYON  
Président de l'Assemblée générale

Nadia LOURENCO  
Secrétaire de l'Assemblée générale

Annexe : statuts dans sa version validée en séance.



NOM	PRENOM	TITRE	AFFILIATION
AUBERT	Rachel	Municipale	Commune de Féchy
BALMER	Clément	Vice-syndic	Commune de Gilly
BARBEY	Jean	Municipal	Commune de Bougy-Villars
BAUDET	Stéphanie	Municipale	Commune de Chavannes-de-Bogis
BONHOMME	Danièle	Directrice	La Diligence Sàrl
BOVY	Etienne	Municipal	Commune de Longirod
BURGIN	Muriel	Coordinatrice BRIO	Réseau Santé la Côte
BURNIER	Pierre	Président du Comité exécutif RSLC et Syndic	Commune de Bursinel
BURNAND	Michel	Syndic	Commune de Vich
CHARBON	Jacques	Directeur	Fondation de la Côte
CRESCINI	Patricia	Municipale	Commune de St-Oyens
DEBENAY	Elisabeth	Secrétaire générale	Réseau Santé la Côte
DELAPIERRE	Karine	Coordinatrice Brio	Réseau Santé la Côte
DE MICHELI	Stefano	Responsable SAMS	Fondation Belle Saison
DE PELICHY	Estelle	Médecin associée HPP	Hôpital de Prangins
DE RHAM	Mikael	Directeur général	Ensemble Hospitalier de La Côte
DONADEO	Marinette	Municipale	Commune de Saubraz
DREHER	Rebecca	Médecin responsable	Centre Mémoire de la Côte
ECKERT	Yves	Directeur	Home Assistance Sàrl
ELOWE	Julien	Médecin chef	Hôpital de Prangins / CHUV
FADESCOUR	Nadine	Adjointe de direction	Clinique La Lignière
FAVRE	Willy	Municipal	Commune de Lavigny
GANSHOF	Anne-Christin	Syndique	Commune de Vufflens-le-Château
GAY	Marie-Noëlle	Municipale	Commune de Crans-près-Céligny
GRAS	Anne-Catherine	Municipale	Commune de Berolle



NOM	PRENOM	TITRE	AFFILIATION
GROSJEAN	Stéphane	Chef de projet	Réseau Santé la Côte
GUIGNARD	Laurent	Municipal	Commune de Gimel
HEPPEL	Julie	Directrice	EMS La Clairière
HEULS	Sandrine	Directrice	EMS La Chocolatière Groupe Altage
IADEVITO	Fabienne	Coordinatrice Brio	Réseau Santé la Côte
ISCH	Laurent	Directeur	Le Pacific
JACCARD	Monya	Municipale	Commune de Burtigny
KIRCHNER	Volker	CDG	SVM de Nyon
LANDEIRO	Chantal	Syndique	Commune de Le Vaud
LOCATELLI	Monique	Syndique	Commune de Chésérax
LOURENCO	Nadia	Assistante de direction	Réseau Santé la Côte
MANI	Frédéric	Syndic et délégué district de Nyon	Commune de Dully
MASCALI	Salvatore	Municipal	Commune de Mies
MONNEY	Isabelle	Municipale	Commune de Gland
MOREROD	Elisabeth	Municipale	Commune de Lonay
MOTTAZ	Michel	Municipal	Commune d'Eysins
PAPONNET	Claude	Directeur	Altage group
PAVAUX	Catherine	Directrice	Fondation Commandant Baud
PEREY	Lucien	Médecin	SVM Morges / EHC
PFISTER JAKOB	Evelyne	Municipale	Commune de Founex
RISULEO	Martine	Infirmière cheffe	Fondation Belle Saison
ROCHAT	Odile	Municipale	Commune de Trélex
RODRIGUEZ REIMUNDES	Ezequiel	Médecin	Indépendant
ROSSIER	Luc-Etienne	Syndic	Commune d'Aubonne
SAHLI	Christophe	Psychiatre	Hôpital de Prangins/SPO



NOM	PRENOM	TITRE	AFFILIATION
SAMUEL	Françoise	Municipale	Commune de St-Cergue
SCHAUB	Harry	Municipal	Commune de Commugny
SIEGRIST	Thierry	Directeur général	Institution Lavigny
TRENTO	Corinne	Coordinatrice BRIO	Réseau Santé la Côte
URSENBACHER	Florence	Municipale	Municipalité de Luins
VANNAY	Christine	Directrice	EMS Soerensen-La Rosière
VANUYTRECHT	Marc	Fondation et Président	Physio Home Care SA
VERARDO	Sandrine	Municipale et Vice-syndique	Commune d'Allaman
WALCH	Daniel	Directeur général	Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique
WALTHER	Nicolas	Directeur général Resp. administrative	Clinique La Lignière
WEILER	Magaly	et RH	Home Assistance Sàrl
WUST	Thi Ngoc Tu	Municipale	Commune de Préverenges
ZURN	Katharina	Municipale	Commune d'Echandens